

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 11 mai 2023, le député de la circonscription de Matane-Matapédia a inscrit une question au feuillet, afin de savoir la raison pour laquelle il n'y avait pas de Maison des aînés dans sa circonscription et qu'aucune n'était en planification, et ce, malgré la moyenne d'âge élevée de sa population.

D'entrée de jeu, la répartition des nouvelles places annoncées par le gouvernement en 2018 a été calculée en fonction des éléments suivants :

- Le taux de croissance de la population âgée de 70 ans et plus entre 2018 et 2028;
- La croissance théorique du besoin en places d'hébergement en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) jusqu'en 2028;
- Le nombre de personnes en attente de lits d'hébergement permanent en CHSLD;
- La répartition (en %) actuelle des places d'hébergement en CHSLD entre les régions selon le vieillissement de la population.

Ainsi, chaque région s'est vu attribuer un nombre de places. Le choix de l'emplacement des maisons était par la suite sous la responsabilité des établissements de santé et de services sociaux, en partenariat avec la Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui ont également fait appel à divers critères, notamment les besoins de

... 2

la population, la proximité des services de la communauté et la disponibilité de terrain permettant de répondre aux exigences du concept.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable des Aînés
et ministre déléguée à la Santé,

Sonia Bélanger

N/Réf. : 23-MS-02858-01